

Décret

Générale

colonial

Décret n° du 20 avril 1939 portant réintégration de Mme Romani dans la nationalité française.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 avril 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Garde des sceaux, Ministre de la justice,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est réintégrée dans la qualité de Française par application du décret du 5 novembre 1928 : Louaru (Louise-Yvonne), veuve Romani, née la 16 mai 1882 à Penvenan (Côtes-du-Nord), demeurant à Djibouti (Côte française des Somalis).

Art. 2

— Le Garde des sceaux, Ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Garde des sceaux, Ministre de la justice, Paul MARCHANDEAU,**